

# **GLOBAL** **Auditing & Advising**

Société d'expertise comptable  
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie

**CONFEDERATION TUNISIENNE DES JUNIOR  
ENTREPRISES**

**RAPPORT DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
AU 31 JUILLET 2024**

**(AOUT 2024)**

Quality is our guarantee...  
Perfection is our goal

## SOMMAIRE

- Rapport Général
- Etats financiers arrêtés au 31 Juillet 2024
- Annexes aux états financiers arrêtés au 31 Juillet 2024

---

**Messieurs et Mesdames les membres du bureau exécutif de  
la Confédération Tunisienne des Junior Entreprises**

**Complexe Universitaire, La Manouba 2010.**

## **RAPPORT GENERAL SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire en date du 30 avril 2022, nous avons effectué l'audit des états financiers de **la Confédération Tunisienne des Junior Entreprises**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 juillet 2024 faisant sortir un total bilan de 33 878 DT, l'état de résultat pour l'exercice clos au 31 juillet 2024 dégageant un résultat déficitaire s'élevant à 10 169 DT.

Les états financiers, annexés aux pages 7 et suivantes du présent rapport, ont été arrêtés par le bureau exécutif de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association au 31 juillet 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **II. Fondement de l'opinion sans réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **III. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au bureau exécutif. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

A cet effet, Nous n'avons rien à signaler à l'égard du rapport de gestion.

### **IV. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le bureau exécutif est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau exécutif qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le bureau exécutif a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau exécutif de surveiller le processus d'information financière de l'association.

### **V. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **VI. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.



---

**Global Auditing & Advising**  
**Hafedh ZRIBI**  
**Expert-Comptable**

**Tunis, le 30 Août 2024**

---

Messieurs et Mesdames les membres du bureau exécutif de  
la Confédération Tunisienne des Junior Entreprises

Complexe Universitaire, La Manouba 2010.

## **RAPPORT SPECIAL**

Nous n'étions pas informés par aucune convention et/ou opération réalisée entre  
l'association et les membres de son bureau exécutif.

Ainsi, nos travaux nous ont confirmé qu'il n'y a aucune convention et/ou opération  
réalisée entre l'association et les membres de son bureau exécutif.



---

**Global Auditing & Advising**  
**Hafedh ZRIBI**  
**Expert-Comptable**

**Tunis, le 30 Août 2024**

**CONFEDERATION TUNISIENNE DES  
JUNIOR ENTREPRISES**

**MF: 1700368K/P/N/000**

**ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 JUILLET 2024**

## SOMMAIRE

- Bilan arrêté au 31 juillet 2024 – Actifs
  
- Bilan arrêté au 31 juillet 2024 – Passifs & Actifs Net
  
- Etat de résultat pour l'exercice clos le 31 juillet 2024
  
- Etat de flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 juillet 2024
  
- Notes aux états financiers
  
- Annexes :
  - ✓ Annexe 1 : Tableau de variation des immobilisations arrêté au 31 juillet 2024

**ÉTATS FINANCIERS  
ARRÊTES AU 31 JUILLET 2024**

CONFÉDÉRATION TUNISIENNE DES JUNIOR ENTREPRISES

BILAN ARRETE AU 31 JUILLET 2024  
(En dinars tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/07/2024	31/07/2023
Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	27 566	39 814
Placements et autres actifs financiers			
Autres actifs courants	3.2	5 247	3 146
Créances et comptes rattachés		253	0
Moins : provisions		253	0
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		371	413
Moins : provisions	3.3	371	413
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>33 437</b>	<b>43 373</b>
Autres actifs non courants			
Immobilisations financières			
Moins : amortissements		0	0
Immobilisations corporelles			
Moins : amortissements		0	0
Immobilisations incorporelles		1 050	1 050
Moins : amortissements	3.4	<608>	<398>
		442	652
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>442</b>	<b>652</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>33 878</b>	<b>44 024</b>

CONFÉDÉRATION TUNISIENNE DES JUNIOR ENTREPRISES

BILAN ARRETE AU 31 JUILLET 2024  
(En dinars tunisiens)

PASSIFS ET ACTIFS NETS	Notes	31/07/2024	31/07/2023
Concours bancaires et autres passifs financiers			
Autres passifs courants		132	110
Fournisseurs et comptes rattachés		0	0
Provisions			
Apports reportés			
Autres passifs non courants			
Emprunts			
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>132</b>	<b>110</b>
Dotations		1 537	1 537
Apports affectés à des immobilisations			
Subventions d'investissement			
Autres actifs nets			
Réserves			
Excédents ou Déficits reportés		42 377	12 132
Excédent ou Déficit de l'exercice		<10 169>	30 245
<b>TOTAL DES ACTIFS NETS</b>	<b>4.1</b>	<b>33 746</b>	<b>43 914</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS</b>		<b>33 878</b>	<b>44 024</b>

CONFÉDÉRATION TUNISIENNE DES JUNIOR ENTREPRISES

ETAT DES PRODUITS ET DES CHARGES  
PERIODE ALLANT DU 1er Août 2023 au 31 JUILLET 2024  
(En dinars tunisiens)

	Notes	31/07/2024	31/07/2023
<b><u>PRODUITS</u></b>			
Cotisation des adhérents		3 495	3 200
Revenus des activités et manifestations		129 440	138 684
Subventions de fonctionnement			
Apports non monétaires			
Autres Apports			
Produits des placements			
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice			
Autres gains		44	11
<b>Total des produits</b>	<b>5.1</b>	<b>132 979</b>	<b>141 895</b>
<b><u>CHARGES</u></b>			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	<b>5.2</b>	414	102
Charges de personnel			
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		210	210
Autres charges courantes	<b>5.3</b>	142 520	110 452
Charges financières nettes			
Autres pertes		4	886
<b>Total des Charges</b>		<b>143 148</b>	<b>111 650</b>
<b>Excédents (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice</b>		<b>&lt;10 169&gt;</b>	<b>30 245</b>

CONFÉDÉRATION TUNISIENNE DES JUNIOR ENTREPRISES

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE  
PERIODE ALLANT DU 1er Août 2023 au 31 JUILLET 2024  
(En dinars tunisiens)

	Notes	31/07/2024	31/07/2023
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités courantes</i></b>			
Encaissement des cotisations des adhérents		3 495	3 200
Encaissement des revenus des activités et manifestations		129 440	138 684
Encaissement des subventions de fonctionnement			
Encaissement d'autres revenus et apports			
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		<142 911>	<110 554>
Décaissement des rémunérations versées au personnel			
Autres Décaissement des activités courantes		<2 272>	<875>
Variation de change		0	0
<b><i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités courantes</i></b>		<b>&lt;12 247&gt;</b>	<b>30 455</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</i></b>			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Encaissement sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières			
Encaissement sur cession d'immobilisations financières			
<b><i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement</i></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b><i>Flux de trésorerie liés aux activités de Financement</i></b>			
Encaissement des dotations			
Encaissement des subventions d'investissement			
Encaissement des apports affectés à des immobilisations			
Encaissement provenant des emprunts			
Décaissement suite au remboursement d'emprunts (en principal et intérêt)			
<b><i>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement</i></b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>&lt;12 247&gt;</b>	<b>30 455</b>
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		39 814	11 576
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		27 566	39 814
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>&lt;12 247&gt;</b>	<b>28 238</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
ARRETES AU 31 JUILLET 2024**

<b>NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 JUILLET 2024</b>
--

(Chiffres exprimés en dinars tunisiens)

**1 - PRESENTATION DE LA SOCIETE**

L'association **CONFÉDÉRATION TUNISIENNE DES JUNIOR ENTREPRISES** a été créée en 2021 sous la forme d'un organisme sans buts lucratifs, ayant pour objet de rapprocher et connecter toutes les associations des junior entreprises de Tunis.

**2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 juillet 2024 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie présentés selon les modèles autorisés, du tableau des soldes intermédiaires de gestion ainsi que des notes aux états financiers. Le bilan est composé de l'actif, du passif et des capitaux propres.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la **Confédération Tunisienne des Junior Entreprises** pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 juillet 2024 sont les suivants :

**2.1 - Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

Logiciels	33%
Equipement de bureau	20%
Agencements et aménagements	15%
Matériel informatique	33%

**2.2 - Les produits:**

Pour la constatation de ses produits, la société a retenu les revenus provenant de son exploitation normale.

**2.3 - Les charges:**

La comptabilisation des charges est effectuée en respect des conventions comptables dont notamment la convention de rattachement des charges aux produits et la convention de prudence.

**2.4 - Unité monétaire:**

Les états financiers sont établis en dinars tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangères ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputées directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n°15.

**3 - ACTIFS****3.1 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
ATTIJARI BANK	26 102	37 948
Compte POSTAL (C.C.P)	1 439	1 865
Caisse en dinars	25	0
<b>Total</b>	<b>27 566</b>	<b>39 814</b>

**3.2 : Autres actifs courants :**

Les Autres actifs courants se détaillent comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Crédit de TVA	5 247	3 146
<b>Total</b>	<b>5 247</b>	<b>3 146</b>

**3.3 : Stocks**

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Stock Fourniture du Bureau	371	413
<b>Total</b>	<b>371</b>	<b>413</b>

**3.4 : Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Marque « JUNIOR ENTREPRISES »	1 050	1 050
Amortissement	<608>	<398>
<b>Total net</b>	<b>442</b>	<b>652</b>

---

**4 - PASSIFS ET ACTIFS NETES**

---

**4.1 : Dotations :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Dotations	1 537	1 537
Résultat reporté	42 377	12 132
Résultat de l'exercice	<10 169>	30 245
<b>Total des actifs nets</b>	<u><u>33 746</u></u>	<u><u>43 914</u></u>

---

**5 - RESULTAT**

---

**5.1 : Produits :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Cotisations des adhérents	3 495	3 200
Revenus JOBS	82 338	63 246
Revenus JETSS	13 237	13 810
Dons Reçus	0	3 377
Autre Cotisations	33 865	58 251
Autres gains	44	11
<b>Total</b>	<u><u>132 979</u></u>	<u><u>141 895</u></u>

**5.2 : Achats consommés :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Achats consommés	372	0
Variation de stocks	42	102
<b>Total</b>	<b>414</b>	<b>102</b>

**5.3 : Autres charges courantes :**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/07/2024</u>	<u>31/07/2023</u>
Etude et prestation de service	27 547	4 867
Achat non stock fournitures	15 203	6 821
Carburant	0	167
Locations immobiliers	13 095	10 802
Honoraires	3 170	4 366
Entretiens et réparations	0	540
Voyages et déplacements	0	1 533
Charg.Réce.Sémin.conf	68 499	79 809
Publicité, Public, Relat Publique	150	400
Réceptions	13 849	0
Autres frais et commissions	799	982
Droit d'enregistrement de Timbre	85	31
Minimum de perception	75	134
Pénalité de retard	48	0
<b>Total</b>	<b>142 520</b>	<b>110 452</b>

**ANNEXES**

CONFÉDÉRATION TUNISIENNE DES JUNIOR ENTREPRISES

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 Juillet 2024

(En dinars tunisiens)

	Valeurs brutes				Amortissements				VCN
	01/08/2023	Acquisitions	Cessions	31/07/2024	01/08/2023	Dotation	Régul	31/07/2024	31/07/2024
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<u>1 050</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>1 050</u>	<u>398</u>	<u>210</u>	<u>0</u>	<u>608</u>	<u>442</u>
Marque " JUNIOR ENTREPRISE "	1 050	0	0	1 050	398	210	0	608	442
	<b>1 050</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 050</b>	<b>398</b>	<b>210</b>	<b>0</b>	<b>608</b>	<b>442</b>